



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2023-02-D-9-fr-1

Orig. : FR

Décisions du Conseil d'inspection mixte

Réunion des 7 et 8 février 2023 – Bruxelles (Hybride)

Approuvées par la voie de la Procédure écrite n°2023/11 le 28 mars 2023¹

¹ Document réf: 2023-02-D-7

III. POINTS

III.B. RAPPORTS

1. Rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Munich du 14 au 18 novembre 2022 (2022-11-D-24-en-1)

Le C.I.M approuve le rapport de l'inspection d'établissement de l'École européenne de Munich.

III.D. REGLES ET NORMES PEDAGOGIQUES

1. Demande de transfert pour le poste de Directeur adjoint pour le cycle maternel et primaire à l'École européenne de Bruxelles II (2023-01-D-11-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte approuve la demande de transfert pour le poste de Directeur adjoint maternel et primaire à l'École européenne de Bruxelles II, à compter du 1^{er} septembre 2023.

8. Proposition de révision du document "Normes pédagogiques" (2012-09-D-11-en-4 & 2012-09-D-11-en-4-bis) (2023-01-D-57-en-1)

Le C.I.M approuve les propositions faites dans le document par le Comité de pilotage des Inspections d'établissement et donne mandat au Groupe de travail « Evaluation des enseignants », qui sera par conséquent réactivé, pour mettre à jour le document « Normes pédagogiques » (2012-09-D-11-en-4 & 2012-09-D-11-en-4-bis). Les documents connexes seront également adaptés en conséquence.

III.F. AUTRES POINTS

2. Planification des activités des Inspecteurs 2023 (2023-01-D-33-en/fr-1)

Le C.I.M approuve le document, sous réserve des ajouts ou modifications éventuels communiqués à l'Unité Développement pédagogique ultérieurement.

3. Planification initiale des activités en équipe des Inspecteurs pour l'année scolaire 2023-2024 (2023-01-D-27-en-1)

Le C.I.M approuve la planification initiale des activités en équipe des Inspecteurs pour l'année scolaire 2023-2024 avec une entrée en vigueur immédiate.

Le C.I.M approuve également la proposition de désigner un Inspecteur du cycle primaire pour effectuer des évaluations de CdC dans le cycle secondaire et vice versa,

en cas de besoin ou de défection de dernière minute, en fonction des Inspecteurs disponibles à ce moment-là.

4. Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes (2022-04-D-18-fr-en-4)

Sous réserve d'éventuelles adaptations communiquées ultérieurement à l'UDP, le C.I.M approuve le document.

5. Les inspecteurs qui quittent le système des Ecoles européennes (2022-07-D-26-en-5) :

- Nomination des responsables de matières
- Remplacement dans les groupes de travail
- Nouveaux Groupes de travail

Le C.I.M approuve les changements proposés et demande aux Inspecteurs de se porter volontaires pour pourvoir les postes vacants dans les Groupes de travail.

Le C.I.M prend note du fait que M. OTTOSSON, Inspecteur suédois au cycle maternel/primaire, quittera le système des Ecoles européennes à la fin de l'année scolaire.

Le C.I.M approuve les changements suivants :

- **M. CILLIEN prend la responsabilité de l'éducation physique en remplacement de M. SPITERI et se porte volontaire pour coordonner l'organisation d'Eurosport, si aucun autre volontaire ne se faisait connaître ;**

Suite au départ de M. OTTOSSON :

- **M. GUERREIRO lui succèdera comme Président du Groupe de travail « Découverte du Monde » ;**
- **M. Rome sera responsable de la matière ICT au cycle primaire ;**
- **Mme HUISMAN deviendra Présidente du Groupe de travail « Assurance Qualité » et Mme GRGEC sera Vice-Présidente ;**
- **Un volontaire doit se proposer pour prendre en charge le Groupe de travail « Child protection ».**

Sous réserve de ces derniers ajouts, le C.I.M approuve le document. Il est à noter que, comme le permet la procédure, certaines des propositions ont été approuvées par la Présidence en suivi de la réunion.

7. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2022-2023) - planning à court et à long terme (2022-09-D-40-en-3)

Sous réserve des ajouts ou corrections communiqués ultérieurement à l'UDP, le C.I.M approuve le document avec entrée en vigueur immédiate.